PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 décembre 2023 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan - BOUVERET Maryse (procuration de COZ Loïc) - FINAND Françoise - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCCHI Franck) - SEIGLE Philippe - LAMBERT Corinne - DEZARNAUD Sylvie - CAIZERGUES Claire - ANTUNES Nathalie - POIPY Lionnel - PINGET Marie-Claude (procuration de ROUZIER Frédéric).

Excusés : COZ Loïc (procuration à BOUVERET Maryse) - DELUCHI Franck (procuration à BRUCHON Dominique) - ROUZIER Frédéric (procuration à PINGET Marie-Claude)

Absent : ARMANDO Pierre-Louis

Nombre de conseillers municipaux : 15
Présents : 11
Quorum : 8

Secrétaire de séance : POIPY Lionel

POINT N°1 : URBANISME

Demandes d'urbanisme

Examen d'une demande d'intention d'aliéner, de quatre demandes préalables de travaux et d'un permis de construire.
Les dossiers situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable sont transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.
Les avis de dépôt des dossiers sont affichés en mairie.

POINT N°2 : PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Part variable du RIFSEEP - CIA

Suite aux entretiens professionnels, Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal que le CIA sera versé en intégralité aux personnels titulaires de la commune ayant travaillé en 2023.

2-2 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (PPAE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale est paru au Journal Officiel du 1er novembre 2023. L'instauration de cette prime est faite par voie de délibération et devra nécessairement faire l'objet d'un avis préalable du comité social territorial. Au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales, celles-ci peuvent fixer des montants de prime inférieurs à ceux définis pour la Fonction Public d'Etat (FPE) et que la Fonction Publique Hospitalière (FPH), et déterminer des

conditions de versement propres. Elles peuvent notamment prévoir le versement de la prime en une seule fois ou en plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.
Monsieur le Maire propose de mettre en place la PPAE aux mêmes conditions que la FPE et la FPH et de l'élargir aux contractuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à 9 voix pour et 1 abstention d'instaurer la PPAE et de prévoir les crédits correspondants au budget.

2-3 Recrutement
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 curriculum vitae pour la vacance du poste de secrétaire de mairie ont été retenus pour un entretien. Le recrutement se fera par voie de contractualisation, car aucun titulaire n'a postulé.

POINT N°3 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service « eau potable et assainissement » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de valider la présentation.

POINT N°4 : CONVENTION AVEC LE CAUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE PRIEURALE DE TOURDAN

Monsieur SEIGLE, conseiller municipal, délégué au patrimoine, au tourisme et à la culture, expose au Conseil Municipal le projet de convention avec le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) concernant l'église prieurale de Tourdan. Le CAUE aidera à la rédaction d'un cahier des charges qui permettra le recrutement d'un architecte pour la réalisation d'une étude en amont des travaux de restauration de la nef et du chœur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE.

POINT N°5 : POINT SUR LES TRAVAUX

5-1 Enfouissement de réseaux et éclairage public
Monsieur BRUCHON Dominique, 4ème adjoint, fait état au Conseil Municipal de l'avancement des travaux d'enfouissement. Les deux transformateurs seront mis en place la semaine 7, chemin des écoliers et semaine 4 chemin de Gambaloup. Sept candélabres seront mis en place sur le chemin de Gambaloup. Un devis pour finir la mise en led des cinquantes derniers candélabres a été demandé auprès du TE38.

5-2 Réfection de la voirie suite aux intempéries de l'automne
Monsieur le Maire fait état des lieux au Conseil Municipal, des réfections de voirie et

hydrocurage de canalisations réalisés en urgence pour un montant de 13 134.06 euros HT. Il reste à réaliser 20 366.68€ HT de travaux. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les possibilités d'obtenir des aides notamment du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes demandes d'aides financières concernant ces travaux auprès de l'Etat et du Département et de réaliser les travaux nécessaires pour la remise en état des voiries.

POINT N°6 : POINTS DIVERS

6-1 Repas du CCAS et de l'école
Madame FINAND Françoise, 3ème Adjointe, informe le Conseil Municipal que le repas de fin d'année au profit des anciens de la commune a réuni 63 convives. Pour les personnes de plus de 90 ans qui ne participent pas au repas, il sera distribué un colis.
Le repas de Noël pour les écoles aura lieu le 21 décembre.

6.2 Marché de Noël
Madame ANTUNES Nathalie, vice-présidente de la commission marché hebdomadaire, informe le Conseil Municipal que 17 exposants seront présent aux marchés de Noël ainsi que le Sou des écoles et le jardin partagé avec un bar à soupes. Comme l'an passé la commission organisera une tombhola avec des paniers garnis.

6.3 Animation participative de réparations de vélos
Monsieur le Maire propose suite au succès de l'animation participative de réparations de vélos du dimanche 3 décembre de renouveler l'opération au printemps en partenariat avec l'ADEME et EBER.

6-4 Médiathèque
Madame LAMBERT Corinne,Conseillère Municipale, Référente de la bibliothèque, annonce qu'un spectacle à destination des petits à partir de 3 ans aura lieu à la bibliothèque le 6 décembre.

6-5 Environnement
Monsieur POIPY Lionel, Conseiller Municipal, délégué à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture, expose au Conseil Municipal le principe de la convention « Un arbre, un habitant en Isère » proposé par le Département de l'Isère.

6-6 Conseil Municipal des Jeunes
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu 5 votants et 4 élus pour le Conseil Municipal des Jeunes. Afin d'étoffer le groupe, un nouvel appel sera lancé en janvier.

6-7 Intercommunalité EBER
Un point d'information est fait sur les dossiers en cours : PLUi, nouveau réseau de transport, réouverture des cinémas après travaux.

Le Maire
Yvan ARGOUD